

dossier

Enseigner après l'assassinat de Samuel Paty

Dossier réalisé
par Lilia Ben Hamouda,
Laurent Bernardi,
Mathilde Blanchard,
Pierre Magnetto et
Laaldja Mahamdi



Sur fond de crise de la Covid-19, l'hommage rendu à Samuel Paty à la rentrée des vacances d'automne a montré à quel point éduquer à la liberté d'expression et à la laïcité demeure un défi essentiel.

Enseigner après l'assassinat de Samuel Paty

Lundi dernier, les équipes ont accueilli les élèves avec de nouvelles contraintes sanitaires. Mais à cette situation anxiogène s'ajoutait un incontournable hommage à Samuel Paty, le professeur d'histoire assassiné le 16 octobre à Conflans-Sainte-Honorine dans les Yvelines, pour avoir amené les élèves à discuter autour de caricatures dont une de Mahomet. Mais alors que deux heures de temps banalisé et la liberté des modalités de l'hommage avaient été accordées, le ministère est finalement revenu en arrière. Une minute de silence, la lecture de la lettre aux institutrices et instituteurs de Jean Jaurès ont été imposées par le ministre. Son courrier reçu le vendredi soir précédant la rentrée a remis en cause ce que les PE avaient préparé pour donner du sens à la minute de silence, pour permettre des échanges avec les élèves sans plus attendre.

UNE MISSION ESSENTIELLE VISÉE

Dans la classe d'Elsa Bouteville, maîtresse de CM1 dans les Hauts-de-Seine, la journée débute toujours par un moment de regroupement. C'est lors de celui-ci qu'elle a demandé aux élèves pourquoi « *aujourd'hui est une journée particulière* ». Leurs propos se fixent d'abord sur l'épidémie mais en leur suggérant qu'« *il y a une autre raison* », les écoliers n'ont pas tardé à réagir, à parler de la mort de Samuel Paty, leurs réactions montrent que faire vivre le principe de laïcité demande un travail de longue haleine (lire 16). Les PE ont bien conscience que deux fondements au cœur de leur mission sont visés lors des attentats parmi lesquels celui de Nice il y a quelques jours : l'éducation à la liberté d'expression et au principe de laïcité. Depuis les premières lois qui l'ont fondée, l'école de la République a été construite pour faire vivre une « *unité fraternelle de la Nation* », selon les termes du législateur (lire p18). Dans les programmes de 2016, c'est dans le cadre de l'Éducation morale et civique (EMC) que ces notions doivent être abordées à partir d'un enseignement fondé sur l'expérience des élèves. Mais en 2017, la rue de Grenelle a changé de direction résumant l'EMC à une série de notions à

maîtriser selon une progression définie... L'affichage du drapeau national et des paroles de la Marseillaise n'ont rien apporté à l'exercice de la laïcité.

La loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État proclame que la République ne reconnaît aucun culte donc, qu'il n'y a pas de religion d'État. Un texte qui conserve toute sa pertinence, Samuel Paty le respectait à la lettre. Quant à la laïcité, Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité (lire ci-contre), la définissait récemment dans un entretien paru dans *Le Monde*. Elle « *repose sur trois piliers. Le premier est la liberté, de croire ou pas, de changer de religion, de pratiquer son culte. Le deuxième pilier, c'est la neutralité de l'État et des ser-*

© Millerand / NAJA



LA MISSION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire de la laïcité a pour mission « *d'assister le gouvernement dans son action visant au respect de la laïcité* ». Il a développé des outils pour aider à comprendre et à préciser les principes qui régissent la laïcité. Ses détracteurs l'accusent de laxisme envers les religions et notamment l'islam. Pour les membres de l'Observatoire, ce n'est pas la négation des religions, y compris dans l'espace public mais la possibilité encadrée d'exercer librement son culte. Une laïcité qui autorise et n'interdit pas. Certains membres du gouvernement voulaient la remettre en cause suite aux derniers événements. Pour l'heure, l'Observatoire et ses représentants sont maintenus jusqu'au mois d'avril prochain. Sûrement que le soutien d'un collectif de chercheurs, d'associations d'éducation populaire, de syndicats et de nombreuses personnalités a pesé dans la décision.



“Les enseignants savent aujourd’hui tenir compte, plus qu’avant, de la diversité des niveaux intellectuels des élèves, mais ils n’ont pas appris à travailler avec la diversité des sentiments des enfants et des familles.”

vices publics. C’est le fait que la religion n’est pas au-dessus des lois civiles. Le troisième pilier est la citoyenneté ».

DES PRINCIPES À FAIRE VIVRE AU QUOTIDIEN

Amener tous les élèves à adhérer à ces principes demande du temps. En témoignent les PE que *Fenêtres sur cours* a interrogés. « *Le travail en coopération, en îlot, le tutorat sont des outils pour favoriser l’écoute et la prise en compte de l’autre* », afin de donner corps au vivre ensemble, explique Géraldine Ruffey, maîtresse en Côte-d’Or. Elle privilégie « *le partage de valeurs profondes du quotidien* » plutôt qu’une « *leçon bien ficelée* ». Sophie Brouzeng, à Agen, dirige des ateliers

philo au cours desquels chacun peut « *prendre la parole, écouter, prendre en compte, montrer son désaccord* », cela pour « *que s’exerce l’apprentissage de la citoyenneté* » (lire p18).

QUELLE FORMATION ?

Mais faire vivre la liberté d’expression et la laïcité, ça s’apprend. La question de la formation des PE est encore une fois posée. « *Les enseignants savent aujourd’hui tenir compte, plus qu’avant, de la diversité des niveaux intellectuels des élèves, mais ils n’ont pas appris à travailler avec la diversité des sentiments des enfants, et des familles* », souligne Françoise Lorcerie, spécialiste de la sociologie politique de l’intégration. « *Pour cela, il faut*

qu’ils soient formés à accueillir l’altérité » (lire p19). À leur disposition, ils n’ont guère que le vademécum proposé par le ministère qui est loin de répondre à toutes les questions.

Séverine Fix-Lemaire, CPC et doctorante sur le thème de l’EMC, préconise le débat réglé, ou encore le jeu, quand il s’agit d’aborder le fait religieux. « *Les élèves en tirent de la connaissance et de l’interconnaissance. Ils apprennent les uns avec les autres, les uns sur les autres. Ils apprennent qu’à l’école tout sujet peut devenir objet de savoir* » (lire p18). La liberté d’expression et le respect du principe de laïcité sont indispensables à l’exercice d’un esprit critique et à l’apprentissage de la citoyenneté.

Unir et non diviser

L'institution de l'école laïque n'est pas seulement une libération de la tutelle de l'Église.

L'école est issue des conceptions des Lumières et de la Révolution et est adossée aux valeurs de la République. Elle s'engage dans la construction de citoyennes et citoyens libres et égaux. C'est en 1881 et 1882, avec les lois de Jules Ferry, qu'une éducation assurée par l'État s'instaure. L'école devient gratuite puis publique et laïque, avant la séparation des Églises et de l'État établie par la loi de 1905. À un enseignement de valeurs catholiques, repoussé hors de l'école, vient se substituer une transmission des valeurs républicaines qui restent toujours d'actualité. L'école laïque est ainsi construite pour faire vivre une «*unité fraternelle de la Nation*», dans le but de faire société, dirait-on aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement pour les instituteurs et institutrices d'expliquer la République mais

de la faire aimer. Lors d'un discours au Sénat, Jules Ferry précise : «*Nous avons promis la neutralité religieuse, nous n'avons pas promis la neutralité philosophique ou la neutralité politique.* » Évidemment, le changement est tumultueux. Il fait naître une «*guerre scolaire*» entre les familles de l'école publique et celles des écoles «*libres*», régies par le clergé. Dans les années 1910, les évêques appellent à mettre à l'index les manuels d'instruction civique et à contrôler les équipes enseignantes. Mais si les pouvoirs publics se montrent fermes sur les programmes, ils encouragent des accommodations pour apaiser les querelles, visant à faire de la laïcité un principe de rassemblement et non de combat, une volonté d'unir et non de diviser. Une conception qu'il est sans doute de bon aloi de rappeler aujourd'hui.

115 ANS APRÈS, la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, garde toute sa pertinence.



©Mira/NAJA



Quand les langues se délient

En cette rentrée, pour les élèves de CM1 de l'école Joliot-Curie à Bagneux (Hauts-de-Seine), l'actualité concerne surtout les mesures sanitaires. Mais petit à petit, les élèves parlent de la mort de Samuel Paty... Les éduquer à la liberté d'expression et faire vivre la laïcité sera un travail de longue haleine.

11 heures, plus un son. Chose assez rare dans l'école classée REP où seize classes se côtoient. La minute de silence est donc respectée, pour autant, pas sûr que les élèves aient tous compris les raisons de cet hommage. Pour l'expliquer, le matin même, Elsa Bouteville a fait ce qu'elle fait d'habitude : elle les a laissés parler. Dans cette classe de CM1 de l'école Joliot Curie à Bagneux (Hauts-de-Seine), ils commencent toutes leurs journées par un moment de regroupement, assis en cercle à même le sol. «*Aujourd'hui est une journée particulière, pourquoi ?* », les interroge-t-elle. Les réponses fusent, mais aucune n'évoque l'attentat de Conflans. «*C'est parce qu'on doit porter des masques* », «*c'est parce*



qu'on est encore confinés ». Dix minutes de discussion autour de ce qui les impacte directement.

Pourtant, Elsa ne lâche pas prise, elle insiste. « *Il y a autre une raison pour laquelle cette journée est particulière, laquelle ?* ». C'est qu'elle veut en parler de l'attentat, elle veut pouvoir recueillir leurs paroles et les aider à comprendre l'enjeu de la minute de silence qui aura lieu un peu plus tard. Et là, enfin, Zara lève la main, « *y a Samuel Paty qui a été décapité* ». Toute l'horreur en une phrase. Les élèves comprennent enfin ce qu'attend d'eux Elsa, et les langues se délient. « *Il a montré des caricatures alors il a été décapité* », « *il y a des gens qui n'ont pas aimé, alors ils l'ont attendu dehors et ils l'ont tué* », « *il a demandé aux élèves musulmans de détourner le regard ou de sortir, c'est du racisme envers eux* ».

CONFRONTER LES IDÉES

L'enseignante rebondit sur les propos des élèves qui ne semblent pas choqués outre mesure du meurtre de l'enseignant. « *Donc pour vous, un enseignant qui fait cours peut être assassiné parce qu'il a montré des caricatures ?* ». Un long silence suit cette question. Il faut reconnaître que peu d'élèves participent à la discussion mais les propos tenus par deux d'entre eux ne passent pas. « *Je m'attendais à ce que certains élèves répètent les propos entendus dans les familles, mais ça chamboule quand même... Pendant quinze jours, ils n'ont entendu qu'un seul son de cloche et rien qui leur permette de confronter leurs idées* ». Pour autant, Elsa n'abandonne pas, sa journée, et les suivantes, seront consacrées à la liberté d'expression et la laïcité qu'elle a déjà travaillées avec eux en début d'année. « *Faut pas qu'on baisse les bras, le seul lieu où on peut encore changer les choses, c'est ici, à l'école* ».

5 QUESTIONS À...

« SOUMETTRE À L'EXAMEN CRITIQUE »

Séverine Fix-Lemaire, conseillère pédagogique et doctorante en sciences de l'éducation.



1.

C'EST QUOI LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Elle tient du droit, de la liberté et c'est un bien précieux pour la démocratie. Elle est un droit inscrit dans la loi. Le droit de s'exprimer et de donner son opinion mais dans un cadre défini. Lors d'un débat ou d'un conseil d'enfants, chaque élève peut exprimer une opinion qui sera cadrée par l'enseignant qui joue le rôle du législateur. C'est aussi une liberté proclamée par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle est le fruit d'une évolution historique.

2.

LA LAÏCITÉ, ÇA S'ENSEIGNE ?

Oui et ça s'enseigne. On peut avec les élèves répondre à des questions concrètes : que recouvre la liberté d'expression en France ? Comment en est-t-on arrivé là ? Quelles sont les valeurs qui facilitent ou pas le vivre-ensemble ? Enseigner la liberté d'expression, c'est défendre la possibilité qu'on peut soumettre à l'examen critique, avec les outils de l'école, toute opinion et toute vision explicative du monde. Il faut aussi clarifier ce qu'est une valeur, une norme, un principe. La norme est une règle, une loi à laquelle on doit se conformer. Le principe est une prescription fondamentale sur laquelle repose l'organisation de notre pays, la laïcité est un principe en France. C'est une clarification indispensable.

3.

LA LAÏCITÉ, ÇA S'APPREND ?

Le préambule de la Constitution de 1958 et la charte de laïcité permettent de comprendre la laïcité et de se rendre compte qu'elle n'est pas une

valeur mais un principe républicain. On pourra étudier quelques dates clés comme 1882, où les écoles publiques deviennent laïques, 1905, loi de séparation des Églises et de l'État et la loi de 2004 qui précise notamment que les enseignants ne doivent pas faire état de leurs convictions politiques ou religieuses.

4.

ET LES FAITS RELIGIEUX ?

Travailler sur les faits religieux permet de définir la laïcité avec les élèves et les amène à comprendre l'importance de ce principe. Je conseille de passer par les jeux comme « l'arbre à défi » où des activités permettent de travailler sur les stéréotypes, les religions, mais aussi l'athéisme, l'agnosticisme, sur la chronologie de l'apparition des religions, sur les fêtes religieuses... Ces jeux permettent d'aborder les faits religieux de manière simple et dépassionnée. Les élèves apprennent les uns avec les autres, les uns des autres. Ils apprennent qu'à l'école tout sujet peut devenir objet de savoir

5.

ET SI DES ENFANTS SONT DANS LE REFUS ?

Certains élèves peuvent être passifs ou opposants et mettre à mal le dispositif et l'enseignant. Je conseille de passer par le jeu pour ensuite aller vers le débat. Il serait intéressant de faire une séance d'apprentissage en début d'année sur ce que c'est un débat, pour définir avec les élèves ce qu'est un argument, un contre-argument, un avis. Ce serait l'occasion d'élaborer les règles du débat, de travailler l'écoute, de comprendre qu'on a le droit de changer d'avis, de faire la différence entre convaincre, qui s'appuie sur des arguments rationnels, et persuader, qui joue plutôt sur l'émotionnel et le personnel. Une occasion pour tous de comprendre l'importance du débat dans la classe et pour la démocratie.

ENQUÊTE

En l'école de la République

Loin des beaux discours et des grandes théories, pour la plupart des PE, la laïcité n'est pas une matière scolaire mais un vécu au long cours. Un travail qui passe par le dialogue et la possibilité laissée aux élèves d'échanger sur leurs savoirs et leurs croyances.

« Dans la classe, on distingue ce qui relève de la vérité religieuse et scientifique », explique Virgile Luigi, enseignant de cycle 3 à l'école René Cassin du quartier de l'Ariane à Nice (Alpes-Maritimes). « Et si la vérité religieuse n'a pas sa place à l'école, cela n'empêche pas certains enfants de voir dans des vérités scientifiques, l'œuvre de Dieu », note l'enseignant qui a déjà passé dix-huit années dans ce quartier en REP+. Parfois les connaissances de l'école sont directement mises en cause quand des élèves pointent par exemple des contradictions sur la datation de l'apparition de l'homme sur la terre entre ce que disent les connaissances en préhistoire et le cours d'histoire religieuse qu'ils suivent en dehors de l'école. « On échange, on discute, et on se rend au musée de la préhistoire Terra Amata, à Nice, pour vérifier », explique Virgile, qui prend alors soin d'inviter la famille à accompagner la sortie, même si elle ne vient pas toujours.

FAIRE VIVRE LA CHARTE

Depuis la rentrée 2013, la charte de la laïcité doit être affichée dans toutes les écoles et établissements scolaires. « Chaque année, je la lis avec mes élèves et la

commente avec des mots simples », explique Géraldine Cama, directrice d'une petite école de quatre classes à Ruffey-lès-Échirey en Côte-d'Or. Mais pour cette enseignante, la citoyenneté c'est d'abord une question pédagogique. « Le travail en coopération, en îlot, le tutorat sont des outils pour favoriser l'écoute et la prise en compte de l'autre », raconte Géraldine qui y voit « le partage de valeurs profondes du quotidien » plutôt qu'une « leçon bien ficelée ». Même constat pour Sophie Brouzeng, qui exerce en cycle 2 à l'école Paul Bert dans le centre-ville d'Agen (Lot-et-Garonne). « La charte, c'est trop compliqué pour mes jeunes élèves », tranche cette enseignante. Et c'est plutôt dans les ateliers philo qu'elle dirige, dans lesquels chacun peut « prendre la parole, écouter, prendre en compte, montrer son désaccord que s'exerce l'apprentissage de la citoyenneté », explique-t-elle. Pareil pour Laurent Valgréssy, qui enseigne dans une petite commune de 700 habitants du Loir-et-Cher. Il profite de ces temps de parole pour aborder des sujets comme le harcèlement ou l'égalité filles-garçons qui font partie du vécu de sa classe. « J'organise le cadre, je pose des questions et ils doivent trouver des

pistes de réponses », raconte cet enseignant de classe rurale. « Le fait de ne pas prendre position donne du crédit et libère la parole », analyse-t-il.

DIALOGUER, TOUJOURS ET ENCORE

Parfois les discussions se prolongent devant les portes de l'école. « Des parents m'attendaient suite à un atelier philo sur la mort que j'ai mené avec des grandes sections », se souvient Christelle Ibert, enseignante spécialisée de RASED exerçant actuellement en ULIS, au collège Olympe de Gouges à Sainte-Pazanne en Loire-Atlantique. « Ils m'en voulaient que leur enfant ait pu entendre d'autres croyances que celles qu'ils lui inculquaient sur ce qui se passait après la mort », raconte-t-elle. Cette confrontation aux convictions religieuses des familles est parfois rude quand des jeunes filles se voient dispensées de piscine par exemple. « Mais c'est toujours par le dialogue qu'on arrive à renverser les choses », explique Virgile qui concède qu'il a l'avantage de travailler depuis longtemps dans son quartier. Une confiance qui s'est établie dans la durée, analyse Sophie Brouzeng mais qui ne l'a pas empêchée de mettre tous ses élèves au régime végétarien pour la classe de découverte dont elle revient. « J'ai pris cette décision car j'en avais assez que les familles s'intéressent davantage au contenu des repas qu'à celui du séjour », concède l'enseignante. « Il ne faut pas renoncer, mais sur le terrain il y a des adaptations et des discussions », explique encore Virgile. « La République a toujours dialogué et trouvé des compromis avec le religieux, il n'y a pas de raison que cela s'arrête », conclut-il.



“Accueillir l’altérité”

SI ON EN CROIT LES DÉBATS ACTUELS, IL EXISTERAIT PLUSIEURS LAÏCITÉS ?

FRANÇOISE LORCERIE : Il semble difficile d’avoir une définition qui fasse l’unanimité. En réalité, la laïcité renvoie d’une part à des principes qui sont le fondement de nos institutions démocratiques : liberté, égalité de respect. L’article 1 de la Constitution est très clair en déclarant que la République assure l’égalité de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race ni de religion, et respecte toutes les croyances. D’autre part, elle s’appuie sur des règles juridiques et des réglementations qui ont varié et continuent de varier. Certaines sont très fortes comme la règle de séparation de l’État et des cultes. Enfin, elle renvoie à des positions morales qui sont, effectivement, différenciées, sinon parfois opposées entre elles.

QU’EN EST-IL DES ATTEINTES À LA LAÏCITÉ DANS LES ÉCOLES ?

F.L. : Il y a peu de remontées spontanées. Les enseignants, dans leur majorité, savent qu’ils travaillent avec des enfants qu’ils doivent former, qu’ils sont là pour leur apprendre, notamment, la différence entre croyance et savoir scientifique. Il s’agit d’aider les élèves à faire la distinction en donnant des critères. Si un élève croit que la terre n’est pas ronde, cette crédulité ne constitue pas une atteinte à la laïcité, c’est une expression de ce qu’il a en tête. Les élèves n’ont pas tous la même conscience scientifique. S’il y a parfois des difficultés sur l’ensei-

gnement des faits religieux, ou en sciences, par exemple, cela ne constitue pas a priori un événement à dénoncer. On peut le voir plutôt comme un tremplin pour travailler.

IL EXISTERAIT UNE ISLAMISATION DE L’ÉCOLE ?

F.L. : Dans les écoles, il y a des enfants musulmans, c’est un fait. Mais, les discours sur l’islamisation parlent d’« islamisme » et non d’individus. Quand on est enseignant, on s’adresse bien à des personnes, que l’on accepte avec leur religion, leurs opinions. Nous avons tous des identifications collectives, nous en avons même souvent plusieurs. Il y a donc une diversité d’identifications à l’école, c’est indiscutable. On peut se sentir en difficulté face à ces paroles divergentes. Mais elles pourraient être vécues comme un ferment de l’apprentissage, l’occasion de débats permettant de construire des savoir-être et des savoirs.

Pour cela, bien sûr, il faut que les enseignants soient formés à accueillir l’altérité. D’autant que les élèves musulmans ont souvent une attente de reconnaissance. Il y a des blessures identitaires réelles en situation minoritaire. Ces enfants et adolescents ont le droit d’en faire part à l’école. Et les écouter, c’est déjà mettre du baume sur ces souffrances. C’est du coup contribuer à plus de solidarité. Mais il faut être formé pour le faire.

QU’EST-CE QUE FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ À L’ÉCOLE ?

F.L. : Dans la charte de la laïcité à l’école, il y a 14 articles normatifs qui rappellent le cadre constitutionnel et la réglementation, et un dernier article que je retiendrais : « *Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement* ». Concrètement, une réponse privilégiée passe par l’EMC, avec le dé-

bat réglé comme outil principal. On revient à la question de la formation. Savoir vivre ensemble, s’écouter, accepter les divergences, autant de compétences indispensables. L’enjeu est de construire une compétence civile, visant la relation entre les membres d’une société basée sur la solidarité et la coopération. Les discussions des plateaux télé et les propos du ministre présentent la laïcité comme menacée. Or c’est plutôt le bien-vivre ensemble qui est en danger. Ces discours n’aident pas à instaurer des classes paisibles où tous les apprentissages puissent avoir lieu, en faisant grandir la citoyenneté de tous.

QUELLE DIFFICULTÉ À CES DÉBATS EN CLASSE ?

F.L. : Les enseignants savent souvent tenir compte de la diversité des niveaux intellectuels des élèves, mais ils n’ont pas appris à travailler avec la diversité des sentiments des enfants – et des familles. On monte parfois en épingle des

“Il faut que les enseignants soient formés à accueillir l’altérité”

divergences d’opinion. C’est vrai, certains sont hostiles à certaines évolutions de la société. Il arrive que des valeurs auxquelles majoritairement nous souscrivons entrent en conflit avec d’autres. La question n’est pas d’en faire prévaloir une, l’obligation de neutralité devrait l’en empêcher. La question est de savoir comment, en tant qu’enseignant, concilier et faire concilier la liberté d’expression et le respect d’autrui. Quelle place autoriser à la subjectivité des uns et des autres, pour former progressivement leur liberté de penser et leur esprit critique ?

*Institut de recherches et d’études sur les mondes arabes et musulmans.



BIO
Françoise Lorcerie, est directrice de recherche au CNRS et l’IREMAM*

“La crédulité ne constitue pas une atteinte à la laïcité”